

Le président de la Chambre des Députés de la Bolivie qualifie d'illégal le prêt du FMI



Sergio Choque dénonce le prêt demandé par le régime de facto sans l'approbation de l'Assemblée Législative Plurinationale de la Bolivie.

La Paz, 10 septembre, (RHC).- Le président de la Chambre des Députés de la Bolivie, Sergio Choque, a qualifié ce mercredi d'illégal le prêt du FMI, le Fonds Monétaire International au gouvernement de facto. Il a souligné que cet emprunt n'a pas l'aval du Pouvoir législatif.

Sergio Choque a d'autre part dénoncé l'administration de l'autoproclamée présidente de la Bolivie, Jeanine Añez, pour rembourser hors la loi l'intérêt de la dette publique décidée par les deux parties (1,6 millions de dollars). L'exécutif pourrait ainsi faire l'objet d'un procès.

Le régime de facto en Bolivie a négocié avec le FMI un prêt de 327 millions de dollars.

Sergio Choque, député du MAS, le Mouvement vers le Socialisme, a souligné que la dette provoquée par cet accord illégal sera héritée par les prochains gouvernements. Il a d'autre part signalé que l'économie nationale n'a pas jusqu'à présent été bénéficiée de ce prêt.

L'Assemblée législative plurinationale de la Bolivie n'a pas adopté le prêt demandé au FMI car la documentation présentée n'était pas complète.

La Constitution précise la compétence du Pouvoir législatif d'autoriser les prêts si le gouvernement démontre la capacité du pays pour couvrir le montant de la somme décidée et les intérêts.

L'exécutif accuse l'Assemblée législative plurinationale, contrôlée par le MAS, de bloquer le crédit pour des raisons politiques, une accusation démentie à plusieurs reprises par des députés et des sénateurs.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/233714-le-president-de-la-chambre-des-deputes-de-la-bolivie-qualifie-dillegal-le-pret-du-fmi>



Radio Habana Cuba